

Tous les arguments qui avaient déjà été invoqués pour empêcher la vente des industries canadiennes sont formulés à nouveau. Ces arguments ne sont pas plus convaincants qu'auparavant. Nous avons eu l'occasion d'examiner sur quoi ils se fondent et nous comprenons leur portée. Un des avantages d'avoir été membre du comité qui a examiné le Livre blanc sur la réforme fiscale est d'avoir pu voyager partout au Canada et d'avoir interrogé une foule de gens sur notre régime fiscal. Un des mémoires les plus impressionnants présentés au comité a été celui d'un expert-comptable et cultivateur de la Colombie-Britannique, un dénommé McIvor sauf erreur. Je ne l'ai pas encore étudié mais c'était un mémoire impressionnant. Lorsqu'il a commencé à exposer son argument, je pense que certains membres du comité l'ont cru un peu « marteau », mais comme il s'agissait d'un expert comptable, il était impossible de le prendre à la légère. C'est également un ancien président de l'Association de la Colombie-Britannique, ce qui rendait encore plus difficile de ne pas tenir compte de son point de vue. La logique de ses déclarations mettait le comité dans l'impossibilité de le faire. Il nous prouvait, peut-être plus efficacement que je ne le fais actuellement, comment notre fiscalité des sociétés a échoué dans ses objectifs et demandait qu'on la remplace par une forme de taxe à la valeur ajoutée permettant une imposition proportionnelle à l'utilisation des richesses.

• (5.10 p.m.)

Deux méthodes s'offrent à nous. A mon avis, toutes deux sont plus souhaitables et efficaces que la solution à l'étude. Le gouvernement a eu le temps d'examiner les différentes méthodes d'imposition des sociétés et de trouver une autre solution au lieu de la formule discréditée que nous étudions actuellement. Une des méthodes que nous aurions pu envisager est celle proposée dans le rapport de la Commission Carter, c'est-à-dire la fusion de l'impôt des sociétés et de l'impôt des particuliers. Le gouvernement a caressé cette idée de fusion. Le Livre blanc l'a suggérée sous la forme d'un impôt de gains en capital. Cette fusion aurait pu avoir effectivement lieu en supprimant, dans une certaine mesure, le régime actuel de l'impôt des sociétés et en le remplaçant par autre chose. Cela aurait eu le grand avantage de simplifier notre régime fiscal et de ramener les sources de revenus dans l'assiette fiscale étant donné que la fusion proposée par la Commission Carter entraînerait une imposition totale des gains en capital dès la base.

Avec le niveau actuel d'imposition des sociétés, le gouvernement prétend que la fusion complète serait trop coûteuse et le priverait de recettes indispensables mais cela se produirait uniquement si nous laissons l'impôt des sociétés à son niveau actuel, ce que nous n'avons aucune raison de faire. Nous aurions pu calculer l'impôt des sociétés de telle façon qu'il atteigne un niveau permettant au gouvernement de s'assurer les recettes dont il aurait eu besoin et atteindre ainsi le degré d'équité et de simplicité qu'offrirait la fusion refusée. La proposition ridicule du gouvernement sur la demi-fusion dans le Livre blanc, pose tout le problème d'un demi-impôt sur la plus-value et le risque de tout saboter avec deux régimes à fonctionnement parallèle. On n'obtiendrait pas non plus les avantages, si avantages il y a, du système actuel, ni les vrais avantages de la proposition de fusion. J'ignore pour quelle raison le gouvernement a proposé le régime de demi-fusion, à moins qu'il ait voulu de propos délibéré faire échouer cette proposition; en tout cas, elle a essuyé de telles critiques que le gouvernement a dû la retirer.

Il suffit de lire le rapport de la Commission Carter pour comprendre que si toute l'industrie était canadienne chez nous et tous les industriels, Canadiens, la Commission aurait probablement recommandé l'abolition de l'impôt des sociétés en suggérant de le remplacer par une façon plus efficace d'imposer les sociétés pour les ressources qu'elles utilisent. Mais c'était impossible puisqu'une telle méthode aurait valu de généreux bénéfices au Trésor des États-Unis et aux propriétaires américains de compagnies au Canada. La propriété étrangère tient une si large place chez nous que le seul fait de concevoir un régime fiscal devient un cauchemar, car ce qui pourrait être acceptable et valable devient inacceptable et irréalisable à cause de l'ampleur de la propriété étrangère au Canada.

Si nous adoptions la taxe à la valeur ajoutée—plusieurs pays européens y ont recours et les États-Unis y songent—cela signifierait un impôt pour les biens et services utilisés par les sociétés pour fabriquer leurs produits ou assurer leurs services. Cela remédierait à plusieurs problèmes de notre régime fiscal. Nous avons longuement discuté de la méthode à employer dans le cas des avantages non imposables de gens qui travaillent pour des sociétés ou à leur compte. Quelle méthode employer à l'égard des frais de voiture, de congrès, d'hôtel, des repas ou des frais de représentation? Rien de ce qui a été proposé là-dessus n'a donné de résultats. Avec la taxe à la valeur ajoutée, le problème aurait moins d'importance. Les gens désireux de plus de publicité ou de représentation en paieraient les frais, qui ne seraient pas déductibles de leur futur impôt de société. En fait, la société subventionne toutes sortes de choses accessoires. Les avantages accessoires non imposables ont été subventionnés dans le passé.

Je ne désire pas, à ce moment-ci, m'engager dans un long débat sur la formule de fusion où le principe de la taxe à la valeur ajoutée premièrement parce qu'il n'y a pas tellement de temps pour en parler et deuxièmement parce que, à l'exception de la proposition de fusion, nous ne connaissons encore pas beaucoup le régime fondé sur la valeur ajoutée. Tout ce que j'essaie de faire ressortir, c'est qu'il y a d'autres méthodes qui devront peut-être être prises pour résoudre le problème des impôts des sociétés, et, dans le cas d'échec, vraiment réaliser certains des objectifs que nous nous sommes donnés. Le gouvernement aurait dû discuter sérieusement des autres propositions et des autres questions plutôt que de les rejeter, dans une certaine mesure, d'emblée parce qu'elles n'étaient pas conformes à la tendance traditionnelle. En fait, le gouvernement ne semblait pas avoir assez de courage pour vraiment désirer présenter une réforme fiscale. Il a voulu se servir de l'expression et parler d'une réforme fiscale, mais il ne voulait pas vraiment s'engager à fond dans cette voie.

Nous conservons donc un régime d'impôts sur le revenu des sociétés toujours fondé sur des concepts usés. En vertu de la mesure législative que nous étudions actuellement, il est moins important au Canada de savoir combien une personne gagne que comment elle le gagne. Quiconque touche un traitement ou un salaire doit donc continuer à payer le plein taux d'impôts sur tous ses gains. Dès qu'il touche des dividendes plutôt qu'un traitement ou un salaire, il paie moins d'impôts. Si une partie de ses dividendes sont des gains en capital, il acquitte encore moins d'impôts. S'il touche des dividendes d'une société pétrolière ou d'une industrie extractive, il a droit à un autre dégrèvement et ainsi de suite. Je m'y oppose grandement pour ma part, à l'instar de mon parti. Je m'oppose au traitement inégal. Nous croyons qu'il sert très mal les Canadiens. Nous croyons qu'il favorise très mal le déve-